

2 Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation

- Elles permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement particulier.
- Elles peuvent notamment définir sous forme de schémas simples les actions nécessaires à la mise en valeur de l'environnement et des paysages
- Les opérations d'aménagement décidées doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est à dire que le futur aménageur, dans la conception et la réalisation de l'opération, doit en respecter l'esprit.



Les orientations retenues

- Créer une zone de refuge pour les oiseaux dans la vallée d'Eure via la mise en place de petites plates formes en bois
- Rendre possible pour un public familial l'observation des espèces et la découverte des milieux de prairies humides de la vallée
- Sensibiliser le public à la fragilité des milieux via la mise en place de panneaux pédagogiques tout au long du parcours
- Développer les itinéraires piétons et vélos en fédérant l'accès à ce site avec le projet plus général de développement des circulations douces en vallée d'Eure

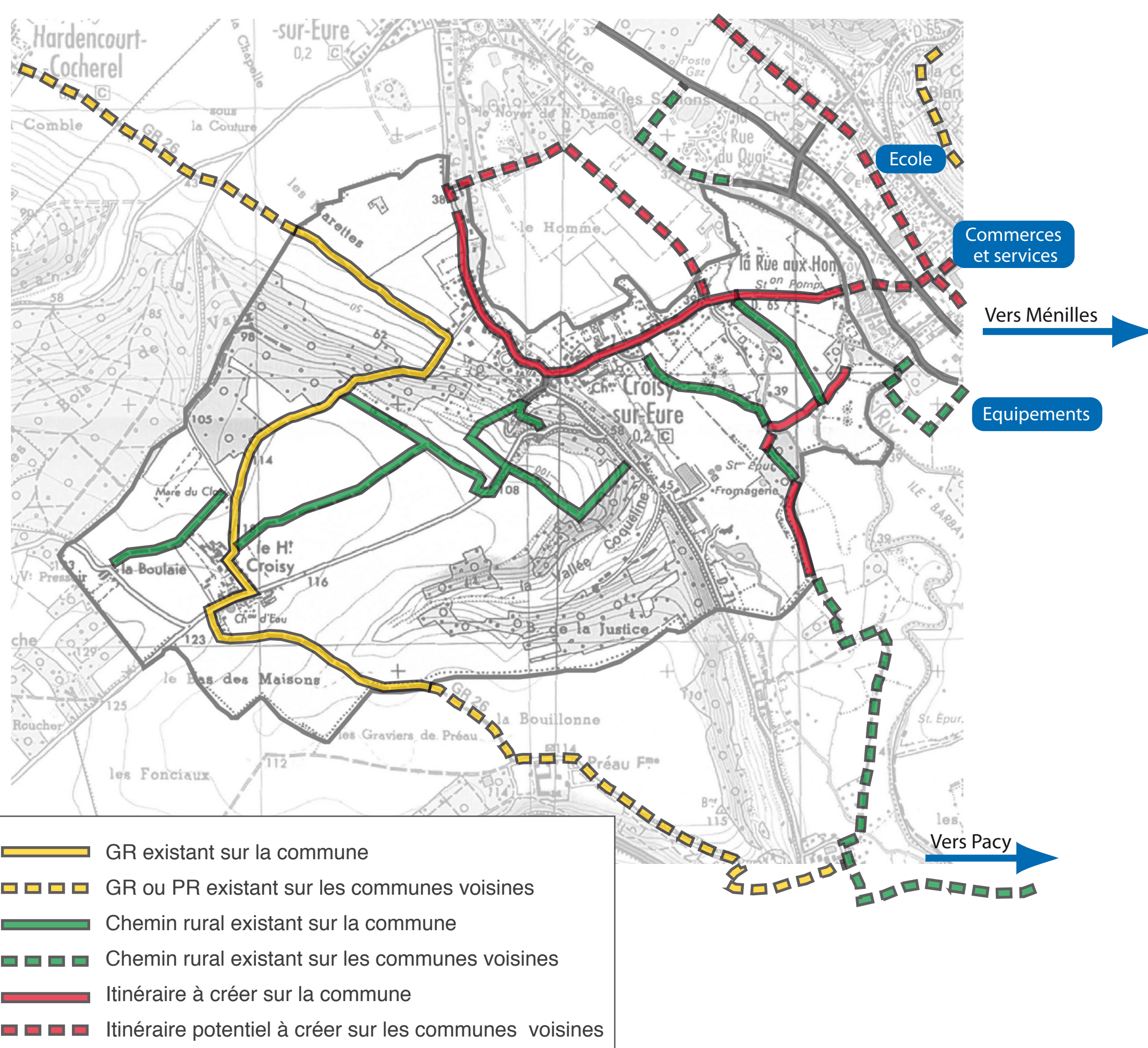
Principes d'aménagement

- | | |
|---|--|
|  | Principe de liaison piétonne permettant l'accès des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et principe de bouclage via passerelles |
|  | Point d'observation pour le public |
|  | Principe de panneau informatif et de sensibilisation sur les milieux rencontrés en vallée d'Eure |

Principes de préservation

- | | |
|---|--|
| | Préservation stricte de la zone - Maintien des habitats favorables à la nidification |
|  | Mise en place de plate-forme d'accueil ornithologique |

Plan schématique des espaces de circulation douce



Les espaces de circulation douce sur la commune

- **Qu'est-ce qu'un espace de circulation douce ?** une zone de déplacement protégée à destination des piétons, des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), des cyclistes...
- **Pourquoi faire ?** Sécuriser les déplacements. Faciliter les déplacements courts vers Ménilles ou St-Aquilin. Valoriser les promenades au cœur de l'espace naturel de la vallée d'Eure
- **Comment faire ?** les itinéraires prévus empruntent en majorité les cheminements existants. Toutefois certains tronçons manquent et doivent être recréés. La commune a mis en place des réserves foncières pour permettre le bouclage de ces espaces. Elle a inscrit cet objectif au cœur de son projet en prêtant attention aux matériaux employés pour préserver la qualité paysagère et naturelle de la vallée ou encore pour qualifier les abords de ces voies (traitement paysager sur la route de Ménilles)
- A plus grande échelle, l'objectif de ces aménagements est de pouvoir connecter l'ensemble des espaces de circulation douce à l'échelle des communes voisines (Ménilles, Pacy-sur-Eure, Saint-Aquilin de Pacy). Cette action est ainsi inscrite au sein des projets intercommunaux